

Canton du Valais

Commune:.....

Initiative cantonale conçue en termes généraux pour la création d'une assurance dentaire cantonale

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote dans le canton demandent, en vertu des articles 33 et ss de la Constitution cantonale, que le Grand Conseil mette sur pied une assurance dentaire. Pour ce faire, les termes généraux suivants devront être respectés:

- L'Etat met en place une assurance obligatoire pour les soins dentaires de base ainsi qu'un dispositif de prévention en matière de santé bucco-dentaire.
- Toute personne domiciliée en Valais est assurée.
- Le financement de l'assurance des soins dentaires de base est assuré, pour les personnes cotisant à l'assurance vieillesse et survivants (AVS) par un prélèvement analogue à celui de l'AVS et, pour les autres, par la politique sanitaire cantonale et communale.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ils ne peuvent signer qu'une fois cette initiative.

Celui qui intentionnellement appose une autre signature que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui signe plus d'une fois, est punissable selon l'article 282 du code pénal.

Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse exacte (rue-no)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser blanc)	Ne m'envoyez pas d'infos (cocher)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Expiration du délai pour le dépôt des signatures à la Chancellerie d'Etat : 22 mai 2017.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres : Gaël Bourgeois - Les Valettes ; Mathias Reynard - Savièse, Stéphane Rossini - Haute-Nendaz, Gauthier Glassey - Sion, Paolo de Andrea - Grône, Katia Chevrier - Sion, German Eyer - Naters, Raymond Borgeat - Grimisuat, Yves Niveau - Troistorrents, Jean-Pascal Fournier - Sion

Le président de commune soussigné certifie que les (nombre) signataires identifiables de l'initiative populaire figurent au registre électoral de la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques (art. 103 LcDP).

Sceau et signature

Lieu et date : _____

Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 22 avril 2017 au comité d'initiative, PSVR, CP 2283, 1950 Sion.